

Le mirage des retombées économiques

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques que l'industrie de gaz par mégawatt produit; les technologies solaires deux fois autant; enfin la production d'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

Des craintes légitimes liées à la sécurité

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone urbaine densément peuplée, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importe les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande elle-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

Le développement durable, c'est aussi la démocratie !

▪ La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont - situé à quelques centaines de mètres du site projeté - a envoyé un message très clair. 72 % des gens s'y sont opposés consultations menées. La même opposition s'est présentée sur l'île d'Orléans...

Pour toutes ces raisons, nous demandons le rejet du projet Rabaska et ce, peu importe l'importance des modifications apportées.

Mémoire déposé par :

Nom : Catherine St-Pierre

Groupe :

Adresse :

Téléphone :